



Paiement des salaires

Votre entreprise
est contrainte de cesser
temporairement
son activité



Chomage
partiel

Votre entreprise
est contrainte de cesser
définitivement
son activité



Chomage partiel
si maintien des
contrats jusqu'au
31/12/2024

Votre entreprise
a perdu son outil
(incendiée)



Chomage total
spécifique

Je remplis le lien :
[demarches.gouv.nc/
chomage-partiel](http://demarches.gouv.nc/chomage-partiel)

Je remplis le lien :
[www.cafat.
nc/conditions/](http://www.cafat.nc/conditions/)